

## COMMUNE DE CONCOULES

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 09 décembre 2024, affichée le 09 décembre 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Michel BERTE, excusé, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL
- Nicolas LONG
- Thierry CHARLES
- Martine PAYAN
- Valérie BRASSEUR

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

04 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

#### Délibération n° 20241216 01

#### Quorum non atteint

Conformément à la convocation du 09 décembre 2024, le conseil municipal s'est réuni le 16 décembre 2024 à 17h dans la salle du conseil municipal avec pour ordre du jour :

- Date des vœux du maire
- Renouvellement de la convention avec l'ESAT La Cézarenque :  
Entretien des locaux communaux et gestion de l'état des lieux de la salle polyvalente
- Renouvellement du contrat de gestion numérisée des actes de l'état civil  
avec ARG Solutions qui est devenue VERTURA
- Extension du Columbarium
- Cimetière - Modification du tarif d'une concession trentenaire
- Ecole de Vielvic – Modification des tarifs de cantine et de la participation des communes
- Taille d'arbre à La Bise Basse
- Nomination chemin de la Loubière

Le maire constate que le quorum n'est pas atteint et informe l'assemblée que la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum, au lundi 13 janvier 2025 à 17h, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal 685 rue Régordane 30450 Concoules.

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL



*(Handwritten signature of Jean-Marie Malaval)*